



## **Bornes de recharge**

### **Conditions d'utilisation et tarifs**

#### **1. Objet**

Les présentes conditions d'utilisation régissent l'accès et l'utilisation des bornes de recharge électrique situées dans les parkings de l'immeuble de la Chambre des Métiers.

#### **2. Accès aux bornes**

Les présentes conditions sont applicables à tous les employés, visiteurs, prestataires, locataires et autres personnes ayant accès à l'immeuble de la Chambre des Métiers.

Les bornes de recharge sont accessibles aux utilisateurs autorisés ayant souscrit un abonnement ou payé à l'utilisation.

L'accès est limité aux heures d'ouverture de l'immeuble, soit de 7 heures à 22 heures, du lundi au vendredi et les samedis lorsque l'immeuble est ouvert.

#### **3. Informations sur les équipements**

Les points de recharge sont équipés de bornes Etrell Inch PRO et Inch DUO conçues pour une utilisation allant jusqu'à une puissance maximale de 11 kW.

Un système de « Load management » a également été installé et gère la répartition de la puissance entre les bornes en fonction d'un seuil de puissance global à ne pas dépasser.

Par conséquent, la puissance et la vitesse de recharge des véhicules peuvent être amenés à varier en fonction du nombre d'utilisateurs simultanés.

#### **4. Utilisation des bornes**

A. Pour utiliser les bornes il faut être en possession d'une carte d'opérateur (SWIO ou autre) avec un compte valide ou bien d'une carte de crédit.



- B. Appuyez sur l'écran tactile de la borne située au niveau de l'emplacement de parking de votre véhicule.
- C. Sur l'écran tactile, sélectionnez le moyen d'authentification RFID.
- D. Positionnez votre carte contre la borne au niveau de la zone de détection. Attendez que l'autorisation de démarrer la charge soit accordée.
- E. Déroulez le câble proprement et raccordez la prise à votre véhicule pour démarrer la charge.
- F. Vérifiez l'activation de la charge. Vous pouvez suivre l'énergie utilisée sur l'écran d'affichage de la borne.
- G. Lorsque vous avez terminé de charger votre véhicule, débranchez la prise, puis enroulez et repositionnez le câble à son emplacement initial. N'oubliez pas de libérer la place de parking.
- H. En cas de problème d'utilisation, adressez-vous à la réception ou envoyez un email à [support@swio.lu](mailto:support@swio.lu) en précisant l'identifiant inscrit sur la borne.
- I. En cas de réclamation et pour toute demande particulière, envoyez un email à l'adresse [officemanagement@cdm.lu](mailto:officemanagement@cdm.lu).

Avec votre compte SWIO, vous avez également la possibilité d'activer la charge directement depuis l'application (Voir également le mode d'emploi & fonctionnalités de la carte de recharge SWIO).

## **5. Modalités de paiement**

Le paiement peut être effectué à l'aide d'un abonnement et d'une carte SWIO ou avec une carte d'un autre opérateur si le Roaming est activé.

L'utilisation de l'application ou de la carte SWIO nécessite la création d'un compte qui devra être associé à une carte de crédit valide.

Voir également le mode d'emploi & fonctionnalités de la carte de recharge SWIO.

## **6. Tarifs**

Le tarif applicable de base est de 0,31 centimes d'euro / kWh.

Au-delà de 2 heures, un surcoût de 0.10 centimes d'euro /minute sera appliqué.

Des frais supplémentaires peuvent être appliqués en cas de Roaming. Vérifiez les conditions de vente de votre opérateur de recharge.



## 7. Responsabilités et obligations

- A. Les utilisateurs des bornes de recharge sont tenus de faire bon usage du matériel et de le manipuler avec précaution ainsi qu'en toute sécurité.
- B. Les utilisateurs sont responsables de tout dommage causé aux bornes de recharge par leur véhicule ou par une mauvaise utilisation.
- C. La Chambre des Métiers décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage au véhicule pendant la recharge.
- D. Les utilisateurs sont tenus de libérer les emplacements de parking lorsqu'ils ont terminé de recharger leur véhicule.
- E. Les cartes fournies par la Chambre des Métiers à ses collaborateurs sont réservées à un usage strictement personnel et ne peuvent en aucun cas être prêtées à d'autres personnes.

## 8. Maintenance

Les bornes de recharge et leur installation électrique sont régulièrement entretenues et font l'objet de visites de maintenance périodiques afin de garantir leur bon fonctionnement ainsi que la sécurité des utilisateurs.

En cas de panne, les utilisateurs peuvent contacter le service de maintenance en envoyant un email à l'adresse [support@swio.lu](mailto:support@swio.lu)

Ils sont également priés de prévenir la réception de la Chambre des Métiers.

## 9. Disponibilité

Les bornes de recharge sont accessibles en libre-service et la Chambre des Métiers ne garantit en aucun cas la disponibilité de celles-ci aux utilisateurs qui souhaitent charger leur véhicule.

N'étant pas en mesure de gérer l'occupation, la Chambre des Métiers essaye néanmoins d'agir en tant que facilitateur et le personnel de la Réception reste à l'écoute des utilisateurs pour aider à résoudre les éventuels problèmes de disponibilités notamment lorsque des véhicules n'étant pas en charge occupent des emplacements prévus à cet effet.

La Chambre des Métiers se réserve le droit d'interdire l'usage des bornes aux utilisateurs qui occuperaient les emplacements de manière prolongée et sans recharger leur véhicule.



## **10. Modification des conditions**

La Chambre des Métiers du Luxembourg se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation à tout moment. Les utilisateurs seront informés de toute modification via le site internet de la Chambre des Métiers ou par l'affichage sur les bornes.

## **11. Acceptation des conditions**

L'utilisation des bornes de recharge de la Chambre des Métiers implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions d'utilisation.